

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière via visioconférence du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 11 août 2021 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Sandra Armstrong

M. Brian Boisvert
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.
M. Luc Sicard motive son absence
Mme. Kim Laroche motive son absence

112-08-2021 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de Août 2021 soit ouverte.

113-08-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

114-08-2021 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 7^{ième} jour de juillet.

115-08-2021 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 11 AOÛT 2021.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 11 août 2021 au montant de 202,772.13\$

116-08-2021 BÉNÉVOLES DE L'ANNÉE 2020 ET 2021

Proposé par : Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que la Coopérative de Solidarite Aventure Héliante soit nommée bénévole de l'année 2020 pour la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

Que M. Louis Harvey soit nommé bénévole de l'année 2021 pour la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

117-08-2021 SIGNALISATION ÉCOLIERS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes familles résident sur la rue Principale (Rte 148) et que leurs enfants doivent embarquer sur l'autobus scolaire à partir de cette route.

CONSIDÉRANT QUE les parents de ces enfants craignent pour la vie de leurs enfants vu le manque de signalisation routière pour les autobus scolaires ;

Pour ces raisons, il est
Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

De demander au ministère des Transports d'ajouter un panneau de signalisation sensibilisant les utilisateurs de la route 148 aux transports scolaires surtout au niveau des résidences du 330 au 348 de la rue Principale (Rte 148).

118-08-2021 SIGNALISATION CHEMIN LAC DE LA TRUITE

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur en question se rapporte des abus de vitesse par les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur sont accablés par la poussière du chemin de gravier;

Pour ces raisons, il est donc
Proposé par Mme Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité révisé à la baisse la limite de vitesse dans le secteur du chemin du Lac de la Truite.

119-08-2021 DÉLÉGATION CONTRÔLE DES CASTORS 191-192 THOMAS-LEFEBVRE

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité délègue ses pouvoirs de contrôle des castors au niveau du cours d'eau au 191-192 rue Thomas Lefebvre à Mr Kevin Ward (propriétaire des adresse en question).

Que Mr Jimmy Danis contremaitre soit chargé de superviser les activités de M. Ward dans cette délégation.

Que cette délégation soit valide jusqu'au 31 décembre 2021.

120-08-2021 SOUDEUSE

Sur une proposition de Monsieur Garry Ladouceur

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract fasse l'achat de la soudeuse proposée par M. Jimmy Danis pour l'usage des travaux publics.

121-08-2021 RESERVOIR MGR PILON

Sur une proposition de Monsieur Garry Ladouceur

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract fasse l'achat du deuxième réservoir pour le système d'aqueduc du réseau MGR Pilon.

122-08-2021 TECQ-2019-2023 (VERSION 2 corrigée)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023);
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par M. Garry Ladouceur et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version no 2 corrigée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 corrigée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

123-08-2021 JOURNÉE DE LA CULTURE

Sur une proposition de Madame Sandra Armstrong

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract participe financièrement à un niveau de 500\$ aux festivités de la journée de la Culture organisé par le Comité Phare-Ouest.

124-08-2021 PROMOTION FESTI-PONT

Sur une proposition de Monsieur Brian Boisvert

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract participe financièrement à un niveau de 500\$ à la promotion des festivités du Festi-Pont organisé par le Comité Phare-Ouest.

125-08-2021 FESTIVITÉS FAMILIALES 161 RUE THOMAS-LEFEBVRE

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'accorder une dérogation au règlement sur les nuisances #SQ 2011-003 aux propriétaires du 161 rue Thomas-Lefebvre pour leur festivités de réunion familiale le 4 septembre prochain pendant la journée et soirée tard.

Que la musique soit atténuée vers les 11h pm et que toute musique doit être suspendue à 1h A.M.

- ATTENDU QUE** les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au printemps 2019;
- ATTENDU QUE** la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec;
- ATTENDU QUE** le décret et ses modalités d'allocations de départ;
- ATTENDU QUE** l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;
- ATTENDU QUE** la propriété sise au 63 chemin des rapides est visé par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ;
- ATTENDU QUE** le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues au printemps 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;
- ATTENDU QUE** le propriétaire du 63 chemin des rapides a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le lot numéro 4 805 928 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite;

En conséquence,

Il est proposé par madame Kim Laroche et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lots numéro 4 805 928 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate la firme de notaire Trépanier et Associés, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par Messieurs Gilles Dionne, Maire et M. Eric Rochon, Directeur général;
4. S'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

127-08-2021 PARADE DE NOËL 2021

Proposé par Mme.Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité appuie la demande des services d'incendie de Mansfield-et-Pontefract et de Fort-Coulonge au Ministère des Transports pour la permission de faire

circuler une parade sur les infrastructures routières sur lesquels le M.T.Q. ont juridiction.

Que cette Municipalité approuve le trajet et permette le déplacement de la Parade de Noël des services d'incendie de Mansfield-et-Pontefract et de Fort-Coulonge sur les chemins dont la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract on juridiction.

128-08-2021 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

Proposé par M. Garry Ladouceur et résolu que :

- **QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract autorise la présentation du projet de LA BALLE POUR TOUS! au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;**
- **QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;**
- **QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract désigne Monsieur Guillaume Harvey-Lavoie, directeur des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 115, 120, 121, 123, 124 et 128.

ET J'AI SIGNÉ CE 12 Août 2021.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

129-08-2021 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21 : 52 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon,
Secrétaire-Trésorier.